



Déclaration du SNUipp/FSU 61 CAPD du 21 mars 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons revenir tout d'abord sur les résultats encore décevants des permutations. La situation de notre département est toujours aussi difficile avec 158 demandes de sorties de l'Orne, dont 81 au titre du rapprochement de conjoint.e.s. En effet, seuls 21 collègues ont obtenu une mutation soit un taux de satisfaction 2017 de 13.29%.

Pour les permutations au titre du rapprochement de conjoint.e.s, seules 17 demandes sur 81 ont été satisfaites. Le taux de satisfaction sur ce point a de nouveau chuté avec 20,99% (26,60% en 2016), car le taux national est lui de 48,96%.

L'Orne est donc placé en 7ème position en partant de la fin en terme de rapprochement de conjoint après l'Allier, Les Landes, Les Hautes Pyrénées, Le Loiret, L'Oise et Mayotte.

Le maintien des nouvelles modifications des barèmes mises en place en 2014 n'a encore une fois pas eu les effets positifs escomptés notamment pour les rapprochements familiaux.

L'autre constat est qu'il est de plus en plus difficile de rejoindre le département le plus prisé par les Ornais.e.s. Ainsi le Calvados n'accueillera que 3 de nos collègues sur les 48 demandeurs pour rapprochement de conjoint.e.s : 6,25% rendez-vous compte, il leur faudra au moins 15 ans à ce rythme pour rejoindre leur famille.

Le dossier de la mobilité des personnels mérite un plan d'urgence ! Nous demandons donc que des départs supplémentaires par le biais des exéats puissent encore avoir lieu vers ce département et vers la Manche ainsi que pour nos collègues très éloignés de leur conjoint.e et pour qui une résidence commune n'est pas possible : le Finistère, l'Ille et Villaine et la Loire-Atlantique...

Nous vous interpellons aussi, Monsieur le Directeur Académique, sur la détérioration des conditions d'exercice des enseignant.e.s. Le manque de remplaçant.e.s en janvier et février a contraint des écoles à répartir leurs élèves dans d'autres classes perturbant ainsi le bon fonctionnement du service public d'Éducation. Ce début d'année a généré des risques psycho-sociaux : effectifs conséquents répétés sur certains sites, stress, responsabilité de plusieurs classes...

Pour finir, le SNUipp-FSU souhaitait revenir sur l'inspection. En effet, le ministère de l'Éducation nationale a adressé aux recteurs et aux DASEN, un courrier concernant l'organisation des inspections jusqu'à la rentrée prochaine et la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants. Alors que la réforme de l'évaluation des enseignants doit entrer en vigueur à la rentrée 2017, qu'en est-il des modalités d'inspection d'ici là ? Suite à plusieurs interventions du SNUipp-FSU, le ministère a adressé aux recteurs et aux DASEN le 16 décembre dernier, un courrier qui précise la marche à suivre,

s'agissant notamment des enseignantes et des enseignants en tout début de carrière.

« *Les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels et notamment aux personnels récemment titularisés (T1 et T2), par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés.* » précise la lettre. En toute logique, l'inspection des T2 sous la forme actuelle n'a donc plus lieu d'être et doit prendre la forme d'une visite conseil, formative et sans notation.